

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 16 novembre 2020**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS- ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 16 novembre 2020 à 18h00 en Salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 5 novembre 2020.

Étaient présents ou représentés

M. René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Henry MARTINEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. Robert SIEGEL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Véronique NEIL, M. Gilles HENRY, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORÈRE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Martine LABELUR, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Béatrice FERNANDO, M. Claude CARCELLER, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ - M. José MARTINEZ suppléant de Mme Cécile LANGREE, M. Gregory BRO suppléant de M. Pascal THEVENIAUD, M. Daniel REQUIRAND suppléant de M. Bernard CAUMEIL.

Procurations

M. Bernard GOUZIN à Mme Florence QUINONERO, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Jean-Luc DARMANIN à M. Jean-François SOTO.

Excusé

Mme Agnès CONSTANT.

Absent

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 43	Votants : 46	Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

VU l'avis rendu par le Comité Technique du 30 octobre 2020.

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour :

- Supprimer les postes laissés vacants suite à des avancements de grades 2019, promotions 2019 ou départs d'agents dont les remplacements ont été réalisés sur un autre grade
- Permettre la nomination d'un agent suite à son recrutement au sein la direction des finances
- Permettre la création d'un poste supplémentaire au Droit des Sols
- Permettre la nomination suite à avancement de grades suite à la Commission Administrative Paritaire (CAP) de novembre

CONSIDERANT qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence, et de :

Supprimer les emplois suivants :

- Filière administrative : 2 postes Attaché à temps complet
- Filière administrative : 1 poste Adjoint administratif territorial à temps non complet
- Filière administrative : 2 postes Adjoint administratif territorial à temps complet
- Filière administrative : 2 postes Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet
- Filière technique : 1 poste Technicien principal de 2ème classe à temps complet
- Filière technique : 1 poste Agent de maîtrise à temps complet
- Filière technique : 1 poste Agent de maîtrise principal à temps complet
- Filière culturelle : 1 poste Attaché territorial de conservation patrimoine à temps complet
- Filière culturelle : 2 postes Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet
- Filière médico-sociale : 2 postes Educateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet
- Filière médico-sociale : 3 postes Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet

Créer les emplois suivants :

- Filière administrative : 1 poste d'attaché principal à temps complet
- Filière administrative : 1 poste de rédacteur à temps complet
- Filière technique : 1 poste Adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet
- Filière médico-sociale : 1 poste Puéricultrice cadre de santé de 1ère classe à temps complet
- Filière médico-sociale : 5 postes Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe à temps complet
- Filière médico-sociale : 1 poste Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps non complet

CONSIDERANT que des postes sont créés afin de permettre l'avancement de carrière d'agents par les avancements de grade et la promotion interne,

CONSIDERANT que lorsque les agents seront passés de leur ancien grade au nouveau grade d'avancement (suite à avis de la CAP de novembre 2020 puis aux décisions de l'autorité territoriale), les anciens postes qui resteraient vacants seront supprimés après passage en Comité Technique,

CONSIDERANT que dans l'attente, le poste actuel de l'agent et le poste de nomination possible existent en simultanément au tableau des postes et effectifs. La délibération n°2376 du 28 septembre 2020 prévoit la possibilité de promouvoir 16 agents,

CONSIDERANT que le tableau des effectifs de la communauté de communes est présenté en annexe,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- D'adopter la proposition du Président et de créer les postes tels que définis ci-avant,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs ci-annexé,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Transmission au Représentant de l'État
N° 2420 le 17/11/2020
Publication le 17/11/2020
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 17/11/2020
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20201116-915-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Jean-François SOTO

Le Président de la communauté de communes

Jean-François SOTO

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général Adjoint des Services	1	35 h	
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	4	35 h	
Attaché	13	35 h	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur	14	35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	7	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	11	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Adjoint administratif	20	35 h	
Adjoint administratif	0	17.5/35	
Ingénieur principal	3	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	7	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	7	35 h	
Agent de maîtrise	7	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise principal	2	35h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	32 h	
Adjoint technique	38	35 h	
Adjoint technique	1	17h30	
Adjoint technique	2	25/35	
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	35h	

Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	28 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16	
Assistant d'enseignement artistique	1	17/20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.50/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	3	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	14/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7.25/20	
Puéricultrice cadre de santé de 2 ^{ème} classe	1	35h	
Puéricultrice de classe normale	1	35 h	PUERICULTRICE TERRITORIALE
Puéricultrice Cadre de santé de 1 ^{ère} classe	1	35 h	PUERICULTRICE CADRE DE SANTE
Infirmier en soins généraux hors classe	1	30/35	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 1 ^{ère} classe	1	26/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	10	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	0	31/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	4	30/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	1	32/35	
Educateur territorial de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	0	17.5/35	

Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	10	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	32/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	2	28/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	1	28 h	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	4	35 h	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35h	
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	2	35h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	9	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	6	30/35	
Adjoint d'animation	2	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	31/35	
Adjoint d'animation	1	28	
Adjoint d'animation	1	27	
Adjoint d'animation	1	17.5/35	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	6	35h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	28h	